

Nous, la direction générale de MEDIMAN considérons les ressources humaines de notre société comme l'un des piliers fondamentaux de sa réussite et de son progrès.

Nous nous engageons, par nos actions et notre comportement, soutenu par notre système de gestion de la responsabilité sociétale à **améliorer de façon continue** nos performances de management qui respecte un équilibre social de MEDIMAN tout en préservant sa performance industrielle et économique.

Nous nous imposons de respecter tant au niveau de la direction générale, qu'au niveau des cadres opérationnels et de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs la totalité des exigences de la norme SA 8000-2014

Pour cela, nous nous engageons à :

- a. Etre conforme aux exigences légales et réglementaires en vigueur à l'échelle nationale, aux engagements souscrits par la société et aux documents internationaux listés dans le Standard SA 8000-2014, ainsi que leurs interprétations, notamment :
 - *Ne pas accepter l'utilisation de la main-d'œuvre infantile dont l'âge est en dessous de 16 ans et mettre en place une politique de réhabilitation des enfants qui garantira un soutien adapté dans le cas où le travail d'enfants est détecté. Respecter les restrictions de travail des juvéniles ;*
 - *Ne pas recourir à aucune forme de travail forcé ;*
 - *Protéger la santé et la sécurité des travailleurs et à améliorer le milieu de travail ;*
 - *Garantir la liberté d'association et le droit à la négociation collective ;*
 - *Ne pas pratiquer toute forme de discrimination dans la prise de toute décision pour/contre le personnel;*
 - *Ne pas appliquer de procédures disciplinaires imposant des punitions corporelles, de harcèlement moral ou physique et tout autre abus ou contrainte ;*
 - *Se conformer aux normes applicables en matière d'horaire de travail ;*
 - *Se conformer à la législation en vigueur et aux normes applicables en matière de salaire en s'assurant qu'ils soient suffisants pour satisfaire les besoins de base du personnel*
- b. Revoir la politique sociale d'une façon régulière afin de continuellement l'améliorer, en prenant en considération les changements dans les législations, et toutes nouvelles exigences
- c. Assurer que la politique sociale est documentée, mise en œuvre, tenue à jour, communiquée et accessible sous une forme compréhensible et d'une manière efficace à tout le personnel de la société ainsi qu'à toute autre partie intéressée
- d. Assurer que la politique sociale soit publiquement accessible de façon efficace, et sous demande, à toutes parties intéressées

L'organisation fonde l'**équipe de performance sociale** (EPS) qui a le pouvoir autonome et le devoir de surveiller le respect de la norme SA8000-2014 ;

Nous aspirons à assurer l'engagement de nos fournisseurs et sous-traitants envers la responsabilité sociale, et à se conformer à toutes les exigences de la norme SA 8000-2014

Nous fournirons les moyens nécessaires et adéquats pour la mise en œuvre de cette politique, et pour son amélioration continue. Cette politique ne trouvera son efficacité qu'à condition qu'elle soit soutenue par le concours motivé, professionnel et responsable de toutes les parties intéressées